

Instrument de mesure de la température : Sécurité

Pour limiter la propagation de la COVID-19, l'ACSTA est tenue par la *Loi sur l'aéronautique* de vérifier que la température des passagers et des non-passagers est inférieure à une valeur donnée avant d'autoriser leur accès au point de contrôle. Cela s'inscrit dans le cadre de mesures en matière de sûreté aérienne à plusieurs niveaux du gouvernement du Canada pour protéger les Canadiens et pour aider à empêcher le transport aérien de devenir une source de propagation du virus.

Les instruments de mesure de la température utilisés par l'ACSTA n'émettent pas de rayons nocifs

La vérification de la température sera mise en œuvre par étape, débutant le 30 juillet aux quatre aéroports les plus achalandés du Canada (Vancouver, Calgary, Toronto-Pearson et Montréal-Trudeau). Le 30 septembre 2020 ou avant, les activités de vérification de la température commenceront aux 11 autres aéroports les plus achalandés (St. John's, Halifax, Québec, Ottawa, Billy Bishop de Toronto, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Kelowna et Victoria).

Les caméras et les thermomètres portatifs utilisés pour la vérification de température ne présentent aucun risque pour la santé des utilisateurs. Ces appareils sont dits « passifs », en ce sens qu'ils fonctionnent en lisant la chaleur émise par les personnes. Ils n'émettent aucun rayonnement nocif afin de mesurer la température.

La caméra à balayage thermique utilisée par l'ACSTA est une caméra infrarouge à grande longueur d'onde (LWIR). Les caméras LWIR sont régulièrement utilisées dans les aéroports et les gares ferroviaires, dans les concerts, par les inspecteurs d'habitations, les pompiers et d'autres personnes dans l'exercice de leurs fonctions. Ces caméras fonctionnent en recevant et en lisant la lumière infrarouge invisible (c'est-à-dire la chaleur) émise par une personne, de la même façon qu'un appareil photo lis la lumière visible. Les caméras LWIR n'émettent pas plus qu'un ordinateur, et les appareils ont été testés et répondent aux normes de Santé Canada.

Les thermomètres portatifs utilisés par l'ACSTA fonctionnent également en lisant la lumière infrarouge à distance et sont du même type ou semblable à ceux qui sont utilisés fréquemment dans les milieux médicaux ou autres également.

Ces deux technologies répondent aux normes d'équipement établies par Transports Canada en matière de vérification de la température.